

Séance du 16 octobre 2024

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 23
Pour : Unanimité

Convocation du : 8 octobre 2024
Date d'affichage : 9 octobre 2024

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 28 octobre 2024 et
publication du 28 octobre 2024

Délibération N° 04-24-43

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, M. CARLIER Jean-Louis, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, Mme WOLOSZ Angélique, M. FLUET Guillaume, M. MERESSE Alain, Mme TOURNEUR Nathalie, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, M. QUILLIOT Philippe, M. ARCHIE Patrick.

Absents excusés et représentés: Mmes MICHEL Fabienne, RUBY Valérie, MALECHA Sandrine, DELEDICQUE Sylvie, RIOU Sandrine, MM. LAGACHE Frédéric, VAN MEENEN Laurent.

Absents excusés non représentés: Mmes CLAEYMAN Isabelle, DERBAY Savéria, MM. BIENKOWSKI Renaud, JANIACZYK Jean-Marc.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

OBJET

CONVENTIONS AVEC LA MUTUELLE AXA RELATIVE A L'OFFRE CITOYENNE DE COMPLEMENTAIRE SANTE ET DEPENDANCE AU PROFIT DES HABITANTS DE LA COMMUNE DE THUMERIES

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de la Mutualité,

Considérant que de plus en plus de personnes renoncent aux soins, notamment pour des raisons financières, particulièrement à l'issue de ces périodes de pandémie et de baisse du pouvoir d'achat,

Considérant que depuis quelques années se développe partout en France le système des mutuelles communales qui consiste à regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé à prix concurrentiels. La commune souhaite donc conventionner avec un organisme alternatif au dispositif déjà en place avec la



mutuelle JUST, qui proposera des garanties intéressantes pour ses administrés sans que celle-ci ne se substitue à cet organisme. La Commune servira uniquement d'intermédiaire entre l'organisme et ses futurs adhérents, sans contrepartie financière pour elle.

L'assureur AXA a souhaité proposer une convention de partenariat à la Commune pour la mise en place d'une mutuelle communale « Ma Santé » et « Dépendance ».

Etant entendu que les partenariats de la commune de Thumeries avec JUST et AXA peuvent co-exister et permettre aux administrés de bénéficier d'une offre plus complète et plus large.

Le partenariat entre la Commune et AXA est formalisé dans le cadre d'une convention conclue pour une année renouvelable.

Cette convention proposée est annexée à la présente délibération.

Il est précisé que la ville réalisera l'information des administrés quant à la mise en place du dispositif, et mettra à disposition un local à AXA au même titre qu'à JUST, afin qu'il(s) puisse(nt) organiser des permanences à Thumeries et une ou plusieurs réunions d'information publique à destination des habitants afin de présenter le partenariat et les différentes offres proposées.

Où le rapport de Monsieur Pierre CROXO, Maire-adjoint délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux ressources humaines,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver le principe d'un partenariat entre la Commune de Thumeries et AXA dans le but de faciliter l'accès aux Thumersiens qui le souhaitent à une complémentaire santé et/ou dépendance de qualité, à un tarif accessible, par la mise en place d'une mutuelle communale



- D'approuver les termes des conventions de partenariat liant la Commune à AXA, à partir du 1er janvier 2025 et pour une durée d'un an renouvelable ;
- D'autoriser la mise à disposition d'un local communal à titre gracieux dans le cadre de ce partenariat ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer les conventions de partenariat avec AXA et tous les documents y afférents.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Magali CIESIELSKI.

Le Maire,

Nadège BOURGHELLE-KOS.

